



Amiens Voile- Base nautique d’Argœuves

Club de voile affilié à la Fédération Française de Voile

Dispositif de Sécurité et d’Intervention (DSI)

Validé le 10 juillet 2022

Le président, Romain ARMAND :

Le président du Comité Départemental de Voile de la Somme, François Joliveau :

Le RTQ d’Amiens Voile, Iason Pierros :

Préambule

Le DSI regroupe les mesures d'organisation des secours et de prévention des accidents liés aux activités nautiques. Il prend place dans l'organisation générale du club de voile. Il est établi par le comité de direction.

Ses objectifs :

- Il définit une surveillance adaptée aux caractéristiques du plan d'eau et aux activités
- Il précise les procédures d'alerte et de recours aux services de secours
- Il précise les mesures d'urgence en cas d'accident

L'application du DSI est de la responsabilité du Responsable Technique Qualifié désigné de la structure.

Il se compose à minima de trois parties :

1. Description de l'environnement et du matériel
2. Les consignes de sécurité et les conduites à tenir sur terre et sur l'eau
3. L'affichage en rapport avec le DSI

1. Description de l'environnement et du matériel

1.1. Installations à terre

1.1.1. Situation Générale

L'Association Amiens Voile est située route de Dreuil, 80470 Argœuves. Le terrain est propriété de la commune d'Argœuves. Les bâtiments sont propriétés d'Amiens Voile.

Les bâtiments sont découpés en quatre blocs distincts :

- Un container blanc de 20 pieds stocke les dériveurs enfants et ados (Open Bic et Optimist),
- Un container vert de 20 pieds accueille la voilerie et l'atelier,
- Un container blanc de 40 pieds sert de salle polyvalente (bureau, lieu de formation, repli en cas de mauvais temps, stockage de matériel pédagogique),
- Un autre container blanc de 40 pieds accueille 2 vestiaires ainsi que les gilets de sauvetage.

1.1.2. Moyens de communication

Un téléphone portable est disponible à terre dans la salle polyvalente (pochette étanche à disposition). L'encadrant (animateur club, moniteur, éducateur voile, brevet d'Etat) en charge d'ouvrir la base est tenu de se munir de son téléphone portable personnel et de l'emmener avec lui sur l'eau (pochette étanche à disposition).

Numéros d'urgence :

- POMPIERS : 18
- SAMU : 15
- POLICE : 17
- URGENCE : 112

1.1.3. Matériels de sauvetage, de secours et d'assistance aux personnes :

- **Bateaux de sécurité :**

Le club dispose de :

- 1 bateau de sécurité orange Newmatic 300 de 3mètres (4 personnes)
- 1 bateau de sécurité rouge Newmatic de 4 mètres (6 personne)
- Ces bateaux peuvent être équipés avec un moteur Mercury 5 CV ou un moteur Mercury 15 CV.

- **Pharmacie :**

Une trousse de secours est disponible en permanence dans le container vert. Elle est remise à jour une fois par an

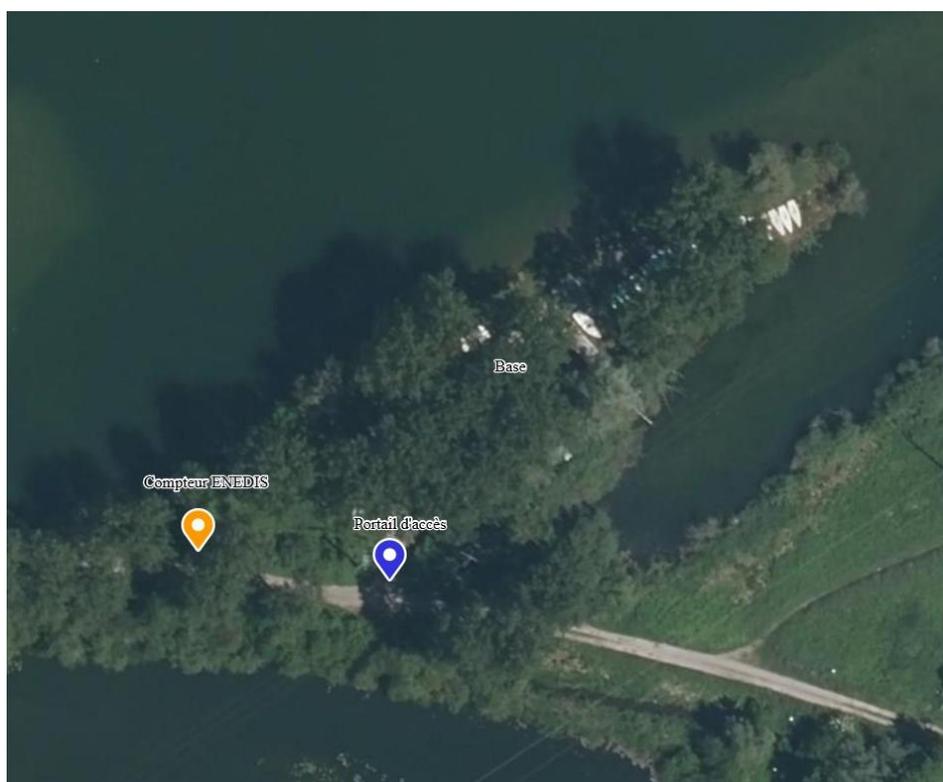
- **Matériels de lutte contre l'incendie :**

En raison du stockage d'essence dans la voilerie, le club dispose d'un extincteur à CO2 dans le container vert.

- **Réseau électrique :**

Un disjoncteur général est situé dans les vestiaires (situé à droite de l'entrée). Seuls les vestiaires et la salle polyvalente sont raccordés au réseau électrique via des lignes enterrées.

Le compteur général ENEDIS est situé à 50 mètres du portail, le long du chemin d'accès.



Emplacement du compteur électrique ENEDIS

- **Pris en compte des conditions météo :**

L'encadrant en poste s'informe quotidiennement de la météo. Elle est reportée sur le carnet de bord situé à l'accueil et est consultable en permanence.

En cas de vigilance orange décidée par Météo France, les activités proposées par la base sont adaptées ou annulées, en fonction de l'analyse effectuée par le RTQ.

En cas de vigilance rouge décidée par Météo France, les activités proposées par la base sont annulées.

- **Accès au club par les services de sécurité :**

L'accès au club par les services de sécurité s'effectue par la route de Dreuil. Une fiche de sécurité dans l'atelier et la salle polyvalente mentionne les coordonnées GPS du chemin d'accès de la base depuis la route de Dreuil.

1.2. Zones de navigations et points dangereux

1.2.1. Zones d'évolution

L'ensemble du plan d'eau est navigable à l'exception de la rive Sud marquée par la présence de hauts-fonds à environ 50 cm de profondeur. Le fond est constitué de vase ou de sable. Localement quelques hauts-fonds.

1.2.2. Points dangereux

Les dangers essentiels proviennent de la présence des lignes électriques et la formation d'un arc électrique entre la ligne et le mat. La hauteur a été mesurée par ENEDIS en 2020 et les recommandations sont les suivantes :

- Sur la rive Est, présence d'une ligne ENEDIS située 7,50 m au-dessus du plan d'eau. Tirant d'air maximal : 4,50 m (écart de 3 mètres entre la ligne et le mat)
- Au centre du plan d'eau, présence d'une ligne RTE de très haute tension située à 17m au-dessus du plan d'eau. Tirant d'air recommandé 12m (écart de 5 mètres entre la ligne et le mat).

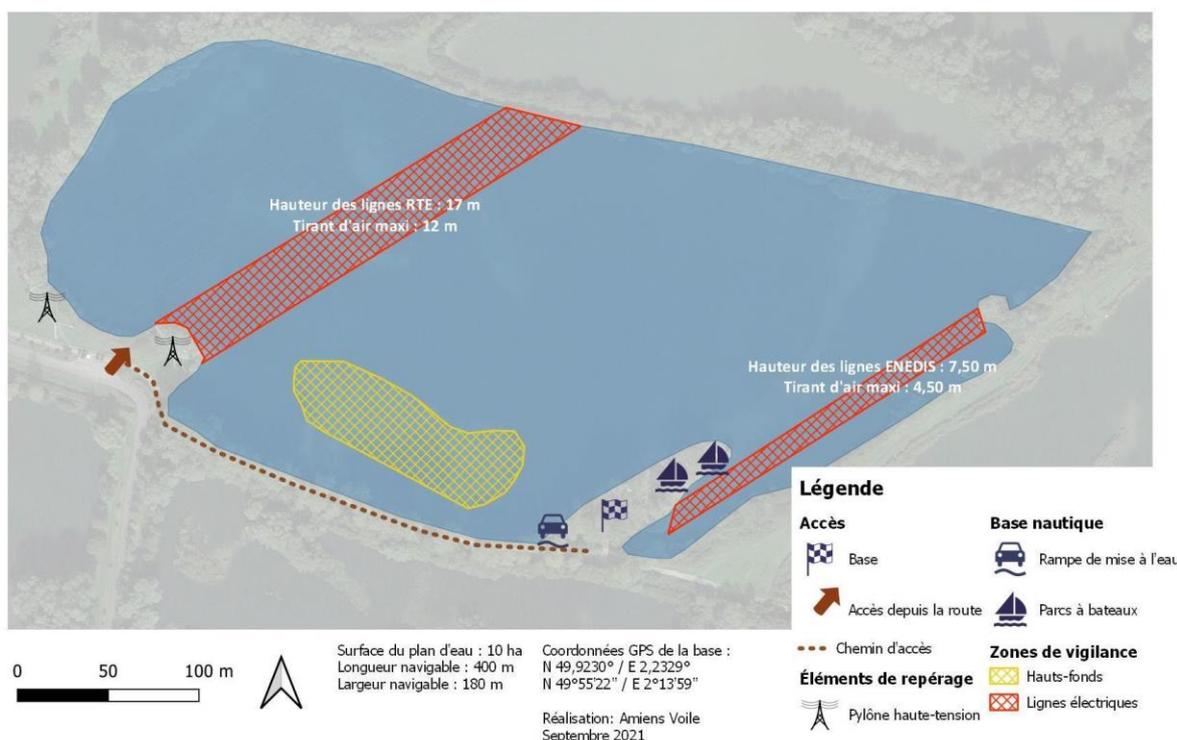
1.2.3. Cales de mise à l'eau

La base dispose de 2 cales de mise à l'eau :

- La première est située devant le parc à bateau des dériveurs doubles. La cale est en terre et est utilisée par les pratiquants pour mettre à l'eau les bateaux sans employer de véhicule.
- La seconde est située sur la gauche après avoir franchi le portail d'entrée de la base. La cale est en béton et peut être empruntée par un véhicule.



Amiens Voile Plan de la base nautique d'Argœuves



2. Prévention des accidents

2.1. Période d'ouverture et heures de présence du responsable

La base est habituellement ouverte de février à novembre inclus. Les horaires d'ouverture s'étendent de 9h à 18h.

Le **Responsable Technique Qualifié (RTQ)** est **Monsieur Iason Pierros**, en son absence, il sera remplacé par **Monsieur François Joliveau**.

Le(s) Responsable(s) Technique(s) sont présents lors des activités voiles sur le site dans le cadre d'un enseignement ou bien d'un encadrement particulier.

Les changements d'horaires sont affichés sur le calendrier disponible sur le site internet du club.

2.2. Activités pratiquées

- Voile à l'année : cours encadrés par un professionnel diplômé sur optimist, open bic laser, 420, 470, Equipe et Ponant.
- Cycles voile scolaire primaire et secondaire
- Stages vacances : Stages d'initiation et de perfectionnement pendant les vacances scolaires sur optimist, open bic laser, 420, 470 et Ponant.
- Entraînements sportifs
- Cours particulier avec un éducateur sportif
- Location de matériel à la rame et à la voile
- Navigation dans le cadre du dispositif FFV des animateurs de club
- Formation de moniteurs CQP AMV
- Baptême / journée découverte / Séance collective de découverte de la voile

2.3. Âge minimum des pratiquants et taux d'encadrement

Les enfants sont accueillis à partir de 7 ans.

Conformément aux instructions fédérales, le nombre maximum de stagiaires par encadrant est fixé à un enseignant pour 10 stagiaires lorsque ceux-ci sont âgés de 6 à 8 ans.

Pour les publics âgés de plus de 8 ans, le taux d'encadrement est de 14 stagiaires pour 1 encadrant.

2.4. Surveillance générale des activités et condition d'encadrement des pratiquants

Le **Responsable Technique Qualifié** désigné est responsable de l'organisation de l'ensemble des activités à l'exception des régates et manifestations nautiques qui font l'objet d'un traitement particulier. Il a la responsabilité :

- De l'organisation des groupes et de l'attribution de leurs zones de navigation
- De l'adaptation du dispositif en fonction de l'âge et/ou des capacités des participants.
- Effectue les affectations des moniteurs en fonction de leurs compétences
- Fixe les horaires de départ et de retour au club
- S'assure du suivi du carnet de bord
- Attribue les moyens de sécurité aux encadrants
- Autorise la mise à l'eau et le départ vers les zones de navigation
- Décide du retour anticipé au club quand il l'estime nécessaire
- Veille à l'observation des consignes de sécurités en procédant à des vérifications à terre et sur l'eau

Chaque **moniteur** est responsable de son groupe à terre et sur l'eau :

- Il détient la liste de ses stagiaires établie par le secrétariat ou l'instituteur (pour le public scolaire)
- Il respecte les consignes du RTQ désigné
- Il reste à l'écoute de toute nouvelles instructions émanant du RTQ désigné
- Il déclenche l'alerte en cas de problème
- Il vérifie le matériel lors du départ et du retour à terre, il doit signaler toute anomalie sur le carnet de bord et au RTQ

Pour certains encadrements réservés à des **publics autonomes**, l'encadrant peut embarquer sur un support en laissant son bateau de sécurité sur zone et en ayant informé le RTQ désigné ainsi que les autres encadrants présents sur le plan d'eau.

2.5. Consignes de sécurité à terre

- La mise à l'eau des bateaux s'effectue à l'aide de remorques spécifiques qui doivent être stockées sur le côté de la mise à l'eau afin de ne pas gêner la circulation.
- Les zones de manipulation sont sous la surveillance et l'organisation des encadrants afin d'éviter tout incident
- Attention à la mise à l'eau, à l'accueil et à la voilerie qui sont des zones glissantes.
- Le port de chaussures est recommandé à terre ainsi que dans les bateaux.
- Les déplacements dans le club se font dans le calme et sans courir
- Il est recommandé aux pratiquants portant des cheveux longs d'attacher leurs cheveux avant le départ en navigation
- Remplir le cahier de bord avant chaque sortie et au retour à terre pour les adhérents en voile autonomie
- Prendre les informations météo avant chaque sortie et informer les stagiaires des conditions

2.6. Consignes de sécurité sur l'eau

- L'encadrant se munit du sac étanche orange contenant un couteau de sécurité, quelques outils, une pochette étanche pour smartphone et un bout de remorquage.
- Le port du gilet de sauvetage est obligatoire pour toutes les activités nautiques pratiquées.
- Respecter les zones de navigation qui sont affichées sur le tableau officiel.
- Les encadrants peuvent regrouper les activités pour augmenter la surveillance et le nombre de bateaux de sécurité.
- Attention à la bôme
- Ne jamais lâcher son embarcation !

2.7. Utilisation du matériel

- Le matériel doit être remis à l'emplacement qui lui est réservé
- Une vérification complète doit être faite par l'encadrant au départ de la navigation. En cas d'incident technique le responsable de l'activité devra le signaler au RTQ et le mentionner dans le carnet de bord

- Le matériel loué est contrôlé par le responsable de la location avec le locataire au départ et au retour

3. Conduite à tenir en cas d'accident, incident matériel pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes

3.1. Signalement à terre

La première personne qui constate un événement doit alerter :

- Le RTQ désigné s'il est à terre ou bien le personnel d'accueil qui se chargera de prévenir le RTQ désigné
- Baliser le secteur dangereux et éloigner les personnes non indispensables.

Le RTQ ou bien le personnel d'accueil prend les dispositions pour avertir les services d'assistance et de secours (Numéro d'appel d'urgence 112 ou bien SAMU au 15 ou Pompier au 18).

3.2. Signalement sur l'eau :

Tout incident (collision, pannes moteur, conditions météo imprévues, ...) doit être porté à la connaissance du RTQ désigné afin qu'il prenne les mesures nécessaires pour la sauvegarde des personnes.

3.3. Consignes de sécurité et conduite à tenir

3.3.1. Niveau 1 : Le problème se gère sur l’eau et ne nécessite pas d’aide extérieure.

Niveau de risque	Supports des pratiquants	Les pratiquants	Bateau sécurité	Encadrement pédagogique	Environnement
Description	Avarie légère réparable sur l’eau sans gravité pour la navigation	Petite plaie ou petit coup ☑ <i>L’activité se poursuit</i>	Avarie temporaire ☑ <i>La flotte est regroupée</i>	Malaise ou blessure légère du moniteur ☑ <i>L’activité se poursuit</i>	Evolution météo nécessitant des adaptations simples pour continuer l’activité
Observations	Réparations avec les moyens du bord	Récupération du pratiquant dans le bateau sécurité. Remorquage ou mouillage de l’embarcation	Rappel de la flotte autour du bateau sécurité Amarrage de la flotte et mouillage du bateau si besoin	Donner priorité à la sécurité personnelle et celle du groupe	Réduire la voilure Gagner une zone de navigation abritée
Procédures	Le moniteur n’a pas besoin d’aide. Il est autonome Le moniteur prévient le RTQ a son retour				
Passage au niveau supérieur			Passage au niveau 2 si avarie durable		Passage au niveau 2 si moniteur inexpérimenté ou méconnaissance du site

3.3.2. Niveau 2 : Le problème se gère sur l'eau mais peut nécessiter une aide extérieure limitée aux moyens du club.

Niveau de risque	Supports des pratiquants	Les pratiquants	Bateau sécurité	Encadrement pédagogique	Environnement
Description	Avarie majeure sans danger immédiat	Le pratiquant doit cesser l'activité temporairement	Avarie confirmée La flotte est regroupée	Malaise ou blessure de moniteur. Activité interrompue mais possibilité de rentrer	Dégradation météo mais possibilité de rentrer
Observations	Réparation impossible avec les moyens du bord	Coup à la tête, blessure plus importante. Récupération du pratiquant dans le bateau sécurité. Remorquage de l'embarcation	Bateau sécurité HS Flotte dispersée	Les moyens physiques de moniteur sont diminués mettant en cause la sécurité	Réduire la voilure Possibilité de remorquer tout ou une partie de la flotte Assistance sur zone
Procédures	Le moniteur peut demander l'assistance aux encadrants présents sur l'eau ou au RTQ Dans tous les cas, le RTQ doit être prévenu				
Passage au niveau supérieur	Si danger pour la sécurité	Si le temps de retour à terre est trop long	Si l'état du pratiquant s'aggrave	Si l'état du moniteur s'aggrave	Si les conditions météo s'aggravent

3.3.3. Niveau 3 : Le problème exige une aide immédiate limitée aux moyens du club.

Niveau de risque	Supports des pratiquants	Les pratiquants	Bateau sécurité	Encadrement pédagogique	Environnement
Description	Avarie majeure ou évènements multiples pouvant entraîner un danger	Rapatriement nécessaire d'un pratiquant			Dégradation météo nécessitant une aide pour rentrer ou gagner un abri
Observations	Réparation impossible avec les moyens du bord	Perte de connaissance Blessure nécessitant des soins médicaux rapides			
Procédures	Le moniteur prévient le RTQ qui met en place des moyens d'assistance sur zone				
Passage au niveau supérieur	Moyens internes sur place insuffisants ou inadaptés				

3.3.4. Niveau 4 : Le problème exige une aide immédiate des moyens de secours institutionnels (pompiers, SAMU).

Niveau de risque	Supports des pratiquants	Les pratiquants	Bateau sécurité	Encadrement pédagogique	Environnement
Description	Embarcation coulée	Sauvetage du ou des pratiquants			
Observations	Localisation				
Procédures	Prévenir secours institutionnels SAMU : 15 Pompiers : 112 ou 18				

3.4. Rôle du RTQ pour les procédures de niveau 1,2,3,4

Le RTQ est le coordinateur des moyens et nomme si besoin un coordinateur de zone d'intervention.

Tout événement doit être écrit et détaillé dans le cahier de bord dès la fin de celui-ci.

- **Niveau 1** : le moniteur reste seul responsable de son groupe et de ses décisions
- **Niveau 2** : le moniteur alerte le RTQ qui prépare l'aide éventuelle et attend la demande d'aide du moniteur.
- **Niveau 3** : le moniteur demande de l'aide au RTQ qui prend les décisions et devient le coordinateur de l'intervention. Le RTQ évalue les moyens nécessaires et demande une assistance aux secours institutionnels si besoin.
- **Niveau 4** : le moniteur alerte le RTQ qui prend en charge les contacts avec les services de secours. Le moniteur attend les instructions du CROSS ou autres secours institutionnels.

Le RTQ doit être prévenu, dans les plus brefs délais, de tout événement nécessitant l'application du DSI.

3.5. Consignes d'évacuation

- C'est le RTQ désigné qui donnera la consigne d'évacuation avec l'aide des personnels à terre.
- Il devra s'assurer que personne ne reste bloqué dans les locaux et devra organiser un recensement des personnes présentes.

3.6. Organisation des secours

3.6.1. Responsable du déclenchement de l'alerte

Il appartient à l'encadrant en charge de son groupe et de toute personne témoin d'un incident ou accident, de signaler dans les plus brefs délais au RTQ désigné ou à l'accueil du club tout événement pouvant engendrer un danger immédiat pour quelque personne que ce soit sur l'eau ou bien à terre.

Le RTQ désigné pourra faire appel à une aide extérieure chaque fois qu'il le jugera utile. Cette aide pourra également être sollicitée par une autre personne présente (accueil, moniteur, membre du CD, membre) en cas d'indisponibilité du RTQ désigné.

3.6.2. Suivi de l'intervention et circulation de l'information

Il appartient au RTQ désigné ou à toute autre personne désignée par lui, d'assurer le suivi en temps réel des interventions. Il devra également informer les instances dirigeantes du club et les personnes à prévenir en cas d'incident ou d'accident (parents, tuteur, ...). Une affiche des personnes à prévenir en cas d'incident est disponible dans l'atelier et la salle polyvalente.

Lorsque l'intervention est déclarée terminée, il est important de signaler la fin de la mise en alerte à toutes les personnes ou organismes de secours qui ont pu y participer. C'est bien entendu au coordinateur des secours que revient cette tâche.

3.6.3. Inscription sur le cahier de bord

Tout au long de l'incident ou accident, le RTQ désigné ou le coordinateur des secours désigné notera sur le cahier de bord les éléments de son déroulement avec :

- Date et heure du déclenchement de l'alerte et son origine
- Heure de déclenchement de l'appel à une aide extérieure
- Différentes phases du déroulement de l'opération avec les heures correspondantes
- Modalités de l'information des instances et des familles
- Dates et heures de la fin de l'intervention avec modalités de fin d'alerte

4. Contrôle de l'état des matériels de secours

4.1. Contrôles périodiques :

- Les RTQ doivent s'assurer périodiquement du bon état de fonctionnement des équipements et matériels de secours.
- Une vérification annuelle complète aura lieu et les cadres devront signaler les incidents techniques rencontrés. Tout incident et toute intervention sur les matériels de secours seront notés sur le document réservés à cet effet (registre de suivi des gilets, registre d'entretien des bateaux)
- Le matériel nautique d'encadrement est vérifié à chaque retour de navigation par l'encadrant. Ainsi qu'une vérification complète à chaque hivernage par le RTQ désigné.
- Un contrôle et test de flottabilité annuel des brassières sont effectués et notifiés sur un cahier prévu à cet effet.
- Le matériel de lutte contre l'incendie subira une vérification annuelle

4.2. Informations du DSI

- Une réunion annuelle d'information destinée à faire connaître et à commenter le DSI à tout l'encadrement aura lieu sur l'initiative du Président. Tout encadrant qui prendrait son service en cours de saison aura la même information à titre individuel.
- Un document reconnaissant avoir été informé du DSI et signé par les encadrants (animateur club, moniteur, éducateur voile, brevet d'Etat) sera conservé par le Président.

Il appartient aux encadrants d'informer, dès le premier accueil, les pratiquants dont ils ont la responsabilité, des principales consignes de sécurité. Un extrait de ces consignes sera affiché dans le club.

Annexes

Annexe 1 : Liste des affichages réglementaires Numéro d'urgences et coord d'accès

Obligatoire

- Déclaration d'exploitation d'un établissement APS
- Numéro d'appels d'urgence
- Carte des zones de navigation
- Copie des diplômes et/ou carte professionnelle des encadrants
- Attestation assurance en cours Liste des RTQ
- Règles de sécurité pour l'encadrant et les adhérents
- Plan de secours

Optionnel

- Contenu du sac orange
- Coordonnés des personnes à contacter en cas d'urgences des adhérents
- Affiche numéro d'appel unique des CROSS
- Principaux traumatismes de la voile
- Date des dernières révisions gilet, trousse à pharmacie et
- Mettre le DSI à disposition

Annexe 2 : Liste des protocoles de sécurité

Protocoles de maintenance annuelle :

- Brassière de sécurité
- Trousse à pharmacie
- Vérification des bateaux
- Attestation Apave
- Révision extincteur